



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 2 AOUT 2008

Membres du bureau présents : Michel Barraud, Michel Bouchot, Matthieu Brendlen, Dany Goyon, Jean Grizard, Didier Humbert, Françoise Langou, Jean-Pierre Larochette, Christian Tarlet
Membres du bureau absents excusés : Philippe Humbert, Pascal Nugues, Louis Reymondon

Invités : Jacques Doumet, Président de l'APVL-C, accompagné de Roger Jandet
Thierry Varachaud, Président de l'ABPCN-RCEA

Le Président, Jean Grizard, ouvre la séance devant une cinquantaine d'adhérents en mettant l'accent sur le fait que l'environnement est désormais une priorité et en citant deux articles de la Charte de l'Environnement inscrite dans la Constitution.

Il a également rappelé

- les centres d'intérêt de l'APVN : protection de la nature, eau, air, sol, sites, paysages, lutte contre nuisances et pollutions, amélioration du cadre de vie,
- la décision préfectorale de janvier 2006 reconnaissant l'APVN « association de protection de l'environnement dans le cadre géographique du département de Saône et Loire »

SUJETS TRAITES :

1. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

➤ Bilan des adhésions

Une étude a été faite sur les années 2002 à 2007 : on note une stabilité du nombre de cotisants (70 en 2007). Cette stabilité est obtenue malgré un renouvellement annuel significatif du nombre de cotisants. La première composante du renouvellement est constituée d'adhérents qui cotisent irrégulièrement. En effet, il n'y a qu'une bonne vingtaine d'adhérents vraiment nouveaux ; ces derniers ont complètement compensé les arrêts de cotisation à la suite de déménagements, décès et retraits. Autrement dit, une cinquantaine des adhérents de 2007 adhéraient déjà en 2002.

L'analyse indique que les adhérents retraités ne sont pas tellement plus nombreux que les non retraités (contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'associations). D'ailleurs la majorité des adhérents se situent dans la tranche d'âge de 41 à 65 ans. L'analyse de la catégorie socioprofessionnelle montre que les exploitants agricoles sont bien représentés, ce qui constitue l'originalité de l'APVN. Contrairement aux idées reçues, les résidences principales l'emportent largement sur les résidences secondaires.

➤ Bilan financier

Jean Grizard présente les comptes de 2007 qui présentent un solde créditeur confortable au 31 décembre. L'APVN est ainsi « armée » financièrement pour soutenir soit des opérations constructives d'éducation environnementales (cf les « rendez-vous de la Noüe » ou les interventions auprès des écoliers) soit des opérations imprévues de lutte contre les éventuelles agressions à l'environnement. Il fut rappelé que faire appel à des avocats coûte très cher.

2. COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE

➤ Articles de presse

A la demande de l'APVN, le Journal de Saône et Loire consacrera dans son édition du 9 septembre 2008 à la rubrique « associations », une demi page à notre association. Pour cela, quelques membres du bureau (Jean Grizard, Dany Goyon, Françoise Langou et Christian Tarlet) ont rencontré à Chalon sur Saône une journaliste du journal de manière à finaliser et illustrer l'article qui sera publié. Cette opération a été intéressante pour mieux faire apparaître nos originalités.

Les événements de l'APVN sont systématiquement rapportés dans les colonnes du Journal de Saône et Loire et La Renaissance par le relais de Paul Bouillet.

Les communes de la Vallée de la Noue ont présenté l'APVN dans leurs bulletins municipaux 2007.

➤ Mise en service du site APVN

Matthieu Brendlen nous a présenté à l'écran le site APVN qu'il a créé et nous invite à le consulter : <http://www.apvn.org>. La structure et le contenu de ce site résultent des nombreuses discussions et concertations qui se sont tenues dans le bureau

➤ Courrier électronique

Afin de faire passer de façon réactive les informations, il est demandé aux adhérents qui ne l'auraient pas encore fait de bien vouloir nous faire connaître leur adresse mail, qui restera confidentielle, à l'adresse suivante : apvn@orange.fr

3. PARTICIPATION DE L'APVN A LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

➤ Contraintes et obligations liées à la reconnaissance départementale sur l'Environnement

Nos objectifs actuellement affichés :

- Lutter contre les agressions à l'environnement
- Agir sur les mentalités locales par de l'information grand public objective, développer un esprit critique ; autrement dit développer de l'éducation environnementale.
- Etre les vecteurs d'une nouvelle forme de ruralité intégrant de manière durable non seulement l'agriculture mais aussi d'autres activités et basée sur la compréhension mutuelle entre agriculteurs et autres habitants
- Se faire reconnaître et collaborer avec les autres associations pour être plus efficaces

Mais aussi des prérogatives :

- Participer à l'action des organismes publics auprès desquels l'agrément nous rend plus crédibles
- Intervenir dans les situations portant préjudice aux intérêts collectifs environnementaux défendus par l'APVN

Notons que la reconnaissance environnementale ne donne droit à aucune subvention publique

➤ Conséquences du Grenelle de l'environnement. Compte rendu de la conférence des présidents du mouvement France Nature Environnement (FNE)

Le projet de loi du grenelle de l'environnement doit permettre d'adopter un mode de production et de consommation plus respectueux de l'environnement dans les vingt ans à venir. Il résulte du travail de six groupes thématiques dont les objectifs de chacun étaient les suivants :

1. Lutter contre les changements climatiques et maîtriser l'énergie
2. Préserver la biodiversité et les ressources naturelles
3. Instaurer un environnement respectueux de la santé
4. Adopter des modes de production et de consommation durables : agriculture, pêche, agroalimentaire, distribution, forêts et usages durables des territoires
5. Construire une démocratie écologique : institutions et gouvernance
6. promouvoir des modes de développement écologiques favorables à la compétitivité et à l'emploi

Les problématiques des OGM et des déchets ont été traités en ateliers inter-groupes

Il y a bien sûr un comité de suivi du Grenelle. Pour en savoir plus sur le projet de loi, voir le site http://www.developpement-durable.gouv.fr/article.php3?id_article=3314

Dans ces concertations, les associations environnementales constituaient un des cinq partenaires, représentées par leur fédération nationale France Nature Environnement (FNE). Jean Grizard était présent à la conférence des Présidents du mouvement FNE qui s'est tenue à Paris le 5 juillet dernier, L'APVN adhérant à FNE indirectement par le biais de la fédération départementale, c'est-à-dire le CDPN 71. Il n'y avait apparemment pas d'autres représentants du 71. Cette réunion était destinée à faire le point sur le Grenelle et récolter les réactions des associations. FNE a par ailleurs fait part de ses propositions pour des territoires robustes et durables au niveau national aussi bien qu'europpéen (saisir l'opportunité de la présidence française de l'Union Européenne).

Les principaux points qui ont été soulevés au cours de la réunion sont les suivants :

- On note des retards inquiétants sur le calendrier
- On peut craindre une instrumentalisation des associations participatives au Grenelle
- Les positions des partenaires ont pu évoluer, malgré le fait qu'ils aient signé les accords, tandis que d'autres réclament un respect scrupuleux des accords
- Le projet de loi est riche en déclarations d'intentions et bonnes résolutions, conformément aux discussions et aux compromis entre les partenaires. Cela est en contradiction avec ce qui se passe sur le terrain où tout semble se passer comme avant. Le Grenelle est « jacobin ». Les associations ont l'impression de « se faire rouler ».
- Les positions de l'Etat ne sont pas claires (différences de point de vue)
- Quelques points positifs : ouverture des dialogues FNE / FNSEA, mesures concernant l'utilisation des pesticides, réforme de la politique des transports ...

FNE a aussi informé les associations sur ce vers quoi on convergeait en matière de concertation et démocratie environnementale , l'idée étant de mieux tenir compte de la représentativité

- Au niveau national la concertation aurait lieu autour du conseil économique et social (CES) qui deviendrait CESE (conseil économique et social pour l'environnement) avec 20 représentants d'associations environnementales, 10 usagers de la nature (chasse, pêche, randonnée) et quelques experts qualifiés qui sont peu représentatifs mais ont fait avancer la protection de l'environnement (ex. Nicolas Hulot). Des commissions se tiendront à l'Assemblée Nationale
- Au niveau régional, elle aurait lieu dans les CES régionaux (3 à 6 membres FNE seraient présents)
- Au niveau local, il y aurait participation des associations à des conseils de développement d'agglomération, aux chambres consulaires , etc.... Cela paraît flou par rapport à la situation actuelle.

➤ **Comment l'APVN décline cette politique sur le terrain. Rencontre de l'APVN avec les municipalités « Micro » ou « mini » Grenelle de la Vallée de la Noue**

L'APVN a, en 2007, rencontré les Maires de Brandon, Curtil, Dompierre, La Chapelle, Montagny, Trivy, Sivignon, ainsi que le Conseiller Général de Matour.

Au cours de ces échanges, l'APVN a d'une part pu expliquer ses objectifs et sa stratégie et d'autre part questionner les municipalités sur toutes les questions environnementales. Chaque commune présente ses spécificités mais de nombreux points communs émergent qui font parfois l'objet d'approches différentes selon les cantons ou communautés.

Une réunion de restitution-synthèse a été organisée le 26 octobre 2007 entre les maires qui ont pu se libérer et quelques représentants de l'APVN ; l'accent a été mis sur les points suivants :

- RCEA : problématique du passage 2 fois 2 voies
- Urbanisme : repeuplement, transformations des territoires ruraux, conservation et embellissement des sites
- Eaux : réhabilitation de la Noue, pollutions, eau potable
- Assainissement : stations d'épuration, contrôle des installations individuelles
- Nuisances des activités économiques : industrielles, agricoles (sylviculture)
- Déchets : SIRTOM, déchetteries

Pour en savoir plus, voir le compte-rendu détaillé sur notre site web

Tout ceci a abouti à un dialogue constructif avec les élus. Pour que ce dialogue débouche sur des faits concrets l'APVN projette de continuer l'opération en 2009, notamment avec les nouveaux élus et d'autres communes. L'APVN compte faire, dans un esprit associatif, des propositions sur la mise en place des PLU et cartes communales, de services municipaux plus « écologiques », et pousser les communes concernées à adopter des visions plus unitaires sur la problématique de la RCEA ...

4. OPERATIONS ORGANISEES PAR L'APVN

- **2^{ème} édition des « rendez-vous de la Noue » organisée le 13 septembre 2008 à 20 H 30 à la Galerie Européenne de la Forêt et du Bois - conférence/débat grand public animée par Pierre Barret, chercheur à l'INRA, qui commentera les connaissances et incertitudes concernant les OGM**

Devant le succès remporté en novembre 2007 par la conférence sur la « question des pesticides » animée par le Professeur François Veillerette (Pour en savoir plus, voir le compte-rendu détaillé sur notre site web) et pour satisfaire à la demande du public sondé, l'APVN organise son 2^{ème} rendez-vous de la Noue autour du thème des OGM.

L'actualité fait l'objet d'informations contradictoires ne permettant pas au grand public de se faire une idée sur le sujet des OGM. Pierre Barret informera, sans prendre position : qu'est-ce qu'un OGM ? Comment produit-on un OGM végétal ? pourquoi sont-ils indispensables en recherche ? quelles conclusions peut-on tirer avec les OGM présentant des résistances aux insectes et des tolérances aux herbicides ? Pourquoi d'autres pays n'ont pas la même approche que nous des OGM ? Pourquoi peut-on breveter une plante OGM ? Pourquoi la notion de risque et la notion de seuil de mélange entre plante OGM et plante non OGM sont-elles au centre des débats ? Quelles sont les considérations éthiques associées à la conception et à l'utilisation des OGM ? Autrement dit, l'intervention de Pierre Barret sera davantage orientée sur la problématique de l'agriculture que de la santé (contrairement à l'intervention de François Veillerette)

Pour en savoir plus sur les OGM : <http://www.fne.asso.fr/PA/ogm/OGM-1.htm>
http://dl.free.fr/pQXao3jFa/Actu_Nature_65.pdf

➤ **Projet de notre seconde action auprès des scolaires**

Notre démarche 2007 auprès des scolaires de Brandon a permis une formation scientifique et civique vis-à-vis des déchets qui s'est traduite par une action participative, active et créatrice de la part des élèves et qui a permis la production d'un DVD ainsi qu'une présentation publique des travaux réalisés. Ce résultat très positif a été obtenu grâce à l'implication active de l'enseignante, Madame Dessolin, du SIVU de Matour et de Christian Tarlet.

Il a donc été décidé de poursuivre notre action :

- tout d'abord au cours de l'été 2008 par des activités proposées au centre de loisirs de Matour,
- puis au cours de l'année scolaire 2008/2009. Des contacts avec les enseignants sont en cours.

Ces actions nous permettent de répondre à trois de nos préoccupations : le développement des attitudes vis-à-vis de l'environnement, les obligations liées à notre agrément préfectoral et valoriser notre association.

5. INFORMATIONS SUR LES GRANDS PROJETS REGIONAUX

➤ **RCEA et projet de concession autoroutière**

La parole est donnée à Thierry Varachaud,, Président de l'Association Brandonnaise de Protection contre les Nuisances de la RCEA (APBCN-RCEA)

Cette association s'est constituée pour faire face aux problèmes de nuisances liées au passage à 2 x 2 voies de la RCEA (bruit, positionnement d'un futur échangeur...)

L'association brandonnaise a produit un mémoire communiqué aux élus locaux, au Conseil Général, au préfet et à la Direction Régionale de l'Equipement pour que d'une part les nuisances sonores soient analysées (une étude sur le bruit demande au minimum trois ans) puis réduites et que d'autre part le diffuseur de Brandon soit

redessiné pour que les accès à Brandon et aux communes avoisinantes soient plus simples et plus courts que dans le projet. Elle attire aussi l'attention sur certaines incohérences du projet avec des emprises et tronçons de voies qui n'ont plus aucune utilité et en revanche des voies utiles non prévues. Elle demande par ailleurs au préfet le reclassement sonore des infrastructures RCEA sur les différentes communes, qui paraît incohérent. (Pour en savoir plus, voir le compte-rendu détaillé sur notre site web)

La Direction Régionale de l'Équipement a bien sûr répondu que le projet futur comportera toutes les protections nécessaires contre le bruit. Dans la mesure où la RCEA est une 2 fois 2 voies, les protections se feront forcément pour satisfaire la réglementation. Le problème reste entier tant que la 2 fois 2 voies n'est pas construite. Des revêtements appropriés peuvent toutefois réduire ces nuisances. Jacques Doumet insiste sur les normes à respecter en matière de bruit maximum : 60 dB le jour et 55 la nuit ; au-delà, il y a nécessité de protections acoustiques (merlons, murs anti-bruits, bitume diminuant les bruits de 5 ou 6dB, réduction de vitesse ...)

Malheureusement, aucune programmation des travaux n'est en vue. Si l'option concession autoroutière était retenue, un système de portiques intelligents aux accès permettrait aux riverains de circuler librement tandis que les autres usagers acquitteraient un péage. Toutefois pour que ces derniers aient le choix entre trajet à péage et trajet sans péage ainsi que pour des raisons de sécurité, il devrait exister des voies parallèles départementales appropriées. Cela coûterait au contribuable compte tenu des travaux qui devraient être effectués et créerait d'autres nuisances à la traversée des villages.

L'ABPCN-RCEA souhaite travailler en partenariat avec les élus et autres associations. L'APVN suit ce dossier et s'est manifestée lors de l'enquête publique parcellaire sur le tronçon La Chapelle/ Trivy / Dompierre (voir compte rendu de l'assemblée générale 2007). Elle combine ses efforts avec l'ABPCN-RCEA puisque les problématiques et nuisances se recoupent.

Préoccupations de l'association de protection du val lamartinien et du site de Cluny (APVL-C)

Le président de l'APVLC, Jacques Doumet insiste sur la multiplicité et l'importance des dossiers dont son association est saisie. Il rappelle ensuite que l'APVLC siège dans de nombreuses commissions consultatives auprès du Conseil Général, de la Préfecture, du SMEVOM, du CAMVAL, etc...

Par exemple, l'APVLC est saisie des problèmes émanant de la téléphonie mobile (Montmelard, Germolles, Sologny ...) et demande que le principe de précaution soit appliqué du fait d'éventuels effets sur la santé de l'homme et des animaux. Le Maire de Lyon a ainsi fait démonter des antennes. Des modifications d'implantation sont attendus à Germolles La France est en retard en matière de réglementation : projet de loi pour une distance de 300 m minimum des habitations et une limite à 0,6 voltmètre du point de vue champ électromagnétique. Les municipalités subissent la pression des opérateurs téléphoniques. L'APVL-C n'est bien sûr pas contre la téléphonie mobile.

Les nuisances sonores sont aussi une préoccupation pour l'APVL-C : traversées de Cluny et Loché par les TGV, Traversée de Mâcon par la ligne SNCF ordinaire, traversée de Replonge par l'autoroute.... Pour réduire ces nuisances, L'APVL-C agit aux plus hauts niveaux : ministère des transports, RFF, tribunaux...

Jacques Doumet laisse la parole à Roger Jandet qui nous parle du problème des carrières suite à la construction de la A 406 reliant au sud de Mâcon la A 40 à la RN 79, assurant ainsi le contournement de Mâcon par le sud, ce qui nécessite un apport, important de matériaux car les travaux se situent dans la plaine inondable de la Saône, sur un sol meuble . Ces matériaux seront extraits de Ste Cécile, Igé, St Martin Belle Roche et Beaujeu mais pas de la Grisière près de Mâcon.

- Ste Cécile : accès à la RCEA au niveau de la station Total par route construite entièrement à la charge de l'exploitant de la carrière. Cela a diminué les nuisances.
- La Grisière à Mâcon : Projet d'ouverture de carrière sur un terrain urbanisé appartenant à la ville de Mâcon. Refus de la ville de Mâcon d'ouvrir la carrière sous la pression associative. Le problème est résolu.
- Igé : 400 camions sortent d'Igé chaque jour, d'où nuisances pour le bourg. Effort de réduction par organisation des rotations

Mr Large de Brandon fait remarquer qu'il faut voir globalement le problème de la fourniture des matériaux par les carrières ; autrement dit ne pas protéger un site si cela conduisait à détériorer davantage les autres.

➤ **Plan départemental d'Elimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PEDMA)**

L'APVN suit depuis plusieurs années l'évolution du PEDMA. Il a d'abord été rappelé l'analyse de la problématique des déchets en 71 (voir compte rendu de l'assemblée générale 2007) avant d'expliquer les évolutions en cours

Si des efforts ont été réalisés : réductions à la source, collectes et regroupements, développement du tri, du recyclage, du compostage, modernisation et utilisation accrue des déchetteries, informations auprès du grand public ... les inquiétudes demeurent quant aux incertitudes sur la mise en place de moyens complémentaires de traitements des déchets, indispensables pour satisfaire la réglementation européenne en matière d'amélioration de leur valorisation et réduction de la mise en décharge (de 170 000t actuellement à 110 000t en 2015 pour l'ensemble du département).

Le choix de l'incinérateur ne semble plus d'actualité et n'a plus la cote en France. Le Conseil Général se tourne vers la méthanisation, procédé basé sur la décomposition de la matière organique (déchets verts ou alimentaires représentant 1/3 des ordures ménagères) en milieu privé d'oxygène (anaérobie). On produit du biogaz qui est brûlé pour faire de l'électricité ou de la vapeur d'eau pour usines et du digesta qui une fois «hygiénisé» puis soumis à une fermentation à l'air (aérobie) peut produire du compost pour l'agriculture. Ce système est très efficace en terme énergétique pour réduire la pollution carbonée fermentescible mais présente aussi des inconvénients : réacteurs instables (arrêts de fonctionnement, colmatage par la fraction non fermentescible, explosions...), mal adapté aux déchets riches en azote ou en sulfates (production de mauvaises odeurs et corrosion par l'acide sulfurique) et nécessité de chauffer. Les procédés se sont beaucoup améliorés, notamment en Allemagne et deviennent de plus en plus au point et populaires. La méthanisation implique toutefois un meilleur tri des fermentescibles.

Le Conseil Général souhaite le regroupement des organismes Est et Ouest de traitement (SMET, SMEVOM 71 avec SMEVOM Charollais)..A l'Est, le SMET a déjà développé de la méthanisation et fournit de l'énergie à une tuilerie aux environs de Chalon - . A l'Ouest, il y a une importante plateforme de tri ; la dernière phase serait d'y adjoindre un méthaniseur, ce qui représente un investissement important pour plusieurs décades. Le plan est loin de faire l'unanimité au niveau des organismes de traitement.

Dès la signature du plan par le Conseil Général (été 2008), il faudra consulter l'état, les intercommunalités, les associations ... puis enquête publique, etc... le projet ne pourrait être acquis qu'en septembre 2009. Il faudra ensuite 4 ou 5 ans pour le mettre en application

Deux articles ont été publiés à la suite de l'Assemblée générale : un dans le Journal de Saône & Loire, l'autre dans La Renaissance.

L'Assemblée Générale s'est conclue par le verre de l'amitié

Le repas qui a suivi a réuni 68 convives qui ont assisté au traditionnel tirage au sort de la tombola